L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 12 JANVIER 1889.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Un cottage simple, presque neuf. No 44 1/2 rue Villeré, st terrain 33 par 85. A conditions faciles. S'adresser : 104 rue Magasins. 10janv—7f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 11me jour de décembre 1888, un jugement été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants, à savoir : Amelia Moll vs Félix Arragon son mari—No 23,461 Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B.—Sur motion de P. C. Lasale et Thos S Collins, procureurs pour la plaignante, et ce produisant dûment la preuve à l'appui de sa demande, qu'elle ait droit à l'aide demandé, la loi et les témoignages étant en faveur de la dite plaignante,

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré ici le 6 décembre 1888, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Amelia Moll et contre le défendant Félix Arragon son mari, décrétant une séparation de propriété et une dissolution des gains et acquêts existant entre eux, déclarant la somme de Deux Cents Dollars comme prix d'achat du raphernel et laissant à celle-là le contrôle de sa propriété personnelle et commerciale avec pleine autorité. Les frais devant être payés par la plaignante.

Jugement rendu le 11 décembre 1888.

Jugement signé le 12 décembre 1888.

(Signé) FRED D. KING, Juge.

En témoignage du quel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, ce 8me jour de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de janvier, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

H. MOLAISON, Deputé-Greffier.

4 janv—4,9,12,14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme M. E. Feinholz, femme décédée de John ou Johann Appell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,914—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. F. Klumpp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.

6 janv—6, 11, 15

Succession de Mme Mary Weyser

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 25,526 — Division B. — Attendu que Mme Sarah Weyser, épouse de Frederick Blessy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Weyser décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 janv—11,16,20

Succession de Philip Kornmengo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,828—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Kornmengo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 janv—8 12 17.

Succession de Luigi Enzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,862—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Luigi Enzo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 janv—8 12 17.

Succession de Louis Sarah Cherc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,862—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Sarah Cherc, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 janv—8 12 17.

AVIS AUX CREANCIERS

E. F. Markey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,057—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Marx, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 jan—12,16,20.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Joseph Cristina vs. ses créanciers—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph Cristina soit ouverte et soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H Downing Esq., notaire en cette ville, No 72 rue du Camp, le LUNDI, le 14e jour de Février 1889, à 11 heures de la dite matinée, à l'effet de délibérer sur la nomination d'un syndic et de recevoir et voter sur toutes matières qui peuvent leur être présentées, et sur toutes procédures judiciaires contre la personne susnommée et sur toutes autres matières qui seront présentées devant eux ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.

12 jan—3f an 14 fév

Dans l'affaire de Philip P. Greenwood, m. absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 25,716—Division A—Attendu que Mme Adèle Hardin veuve Greenwood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des curatrice dans la succession de Philip P. Greenwood, absent, et à ce que le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

8janv—8,12,17

Timothy O'Leary vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans; No 25,014—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Clarence O. Wilcox, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds remis au syndic nommé par les créanciers pour être distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

8janv—8 12 17

In Re German American Insurance Company of New Orleans demandant une forfaiture de charte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,630—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Drolla, liquidateur des affaires de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 janv—11 16 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Forces J. Andrus vs. ses créanciers—No 25,790—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Horace J. Andrus, insolvable, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dite créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, à la No 72 rue du Camp, le LUNDI, le 14e jour de février 1889, à midi, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et quels dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge

Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.

3janv—8f au 15 janv.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Clerc vs ses créanciers—No 25,844—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederick V. Clerc, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H Downing Esq., notaire en cette ville, No 72 rue du Camp, le LUNDI, le 14e jour de Février 1889, à 11 heures de la matinée, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes matières qui peuvent leur être présentées, et sur toutes procédures judiciaires contre la personne susnommée et sur toutes autres matières qui seront présentées devant eux ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.

12 janv—3f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Aux créanciers de la raison sociale Isaac M. Levy & Son et Isaac M. Levy et Charles Levy, et à toutes autres personnes intéressées, entre les Nos 24,377.—I. K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion de ces créanciers dans la susdite affaire, au bureau de W. M. Gurley, notaire, le 7 février 1889, à 11 heures du matin, No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et H. GUIRAUD, Juges de la dite Cour.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.

JAS. D. RANKIN député greffier.

5 jan—4f au 20)

Lecoque & Jourdan vs leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans; No 25,290—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Lanaux, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds remis au syndic nommé par les créanciers pour être distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 janv—4 9 13

AVTTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La novalité de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages de numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous soussignés, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ces certificats, auxquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.
E. Rouquerol
J. P. Early
COMMISSAIRES
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 15 JANVIER 1889.
—AVEC UNE—
GROS LOT: $30,000
100,000 Billets à Vingt Dollars en tout; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$500, soit	50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		99,900
999 Lots de $100		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

NOTA.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.
Il faut les prix à payer par les Clubs, on peut sont renseignement que l'on voudrait avoir, d'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On n'accepte un mandat plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.
Remise par Postal Notes, Express Money Order, ou charge de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats courrants par l'Express (à nos frais). S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lea.
Adresse ces lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.
N'oubliez-vous qu'en achetant ici le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom a un prix méindre est contrefait ou sans valeur.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de vos lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Détes-vous donc des contrefaçons et des faux noms.
L'ABEILLE, DE LA Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—EN—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
BUREAUX ET ATELIERS,
No 72 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.
ABONNEMENTS.
EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.
L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.
Un Bulletin maritime,
Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.
Les jours de départ des bateaux à vapeur.
BUREAUX ET ATELIERS:
VS.,...CHARTRES,... 72

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, administrateur public, vs succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 24,689—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Ce certain lot de terre situé dans le second district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 540, qui est borné par l'avenue Carrollton, les rues David, St Louis et Toulouse, subdivisé en vingt lots de terre, étant la même propriété qui a été acquise par feu Henry M. Hyams, d'après un partage fait parmi les héritiers de feu Henry M. Hyams, d'après un acte passé devant John G. Kurtz, notaire, daté le 26 mai 1885, titre enregistré au bureau des aliénations dans le livre 121, folio 555.

2° Un autre lot de terre situé dans le même district et se trouvant à côté de l'lot décrit ci-dessus, désigné comme lot No 554, qui est borné par les rues David, Solomon, St Louis et Toulouse, divisé aussi en vingt lots.

Etant cette même propriété qui a été acquise par feu Henry M. Hyams, par achat de Mme L. A. Hyams, tutrice et ais., d'après un acte de vente passé pardevant Jules J. Kraft, notaire, daté le 7 septembre 1885, titre enregistré au bureau des aliénations dans le livre 123, folio 457.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux